

LA TRANQUILITE PUBLIQUE.

Dans tous les dossiers présentés en Préfecture, reviens systématiquement la question de la tranquillité publique. C'est d'ailleurs très souvent la DDASS qui émet des réserves, voir des avis négatifs quand ce point n'est pas traité.

Il est donc nécessaire de joindre aux documents, un « état » récapitulatif des actions menées pour la tranquillité publique.

MESURES PRISES POUR GARANTIR LA TRANQUILITE PUBLIQUE DANS LES RALLYES

1°) LE BRUIT :

Dans tous les rallyes en France, un contrôle du bruit est effectué avant le départ et pendant l'épreuve. En cas de non-conformité :

- avant le départ : le pilote doit se mettre en conformité ou le départ lui sera refusé
- pendant la course : le pilote sera mis hors course.

Les mesures de bruits sont faites avec un SONOMETRE agréé, selon la méthode définie par la FFSA. (Voir page 310 de la réglementation technique de la FFSA 2008)

En rallye, le bruit ne doit pas excéder 100db à 75% du régime maximum de la voiture. (Article 4.5 du règlement standard des rallyes)

2°) LA POLLUTION :

Les voitures de compétition sont des voitures techniquement au point, et toute l'énergie est brûlée. Une voiture de course est à l'évidence une voiture très bien réglée.

Dans les parcs d'assistance, les voitures ont l'obligation d'être stationnées sur des bâches en plastique pour parer à toutes éventualités en cas d'erreur de manipulation pour le ravitaillement ou pour les réparations. (Art 4.3.2.3 du règlement standard des rallyes de la FFSA)

La récupération des déchets, notamment les déchets « gras » sont à la charge des concurrents. (Art 4.3.2.3 du règlement standard des rallyes de la FFSA)

3°) LES HORAIRES :

Les horaires des rallyes ont tenu compte de la gêne éventuelle pouvant être créée vis-à-vis des riverains. En effet, le rallye ne se déroule que pendant la journée. Le samedi de 12h00 à 19h32 et le dimanche de 8h30 à 16h20 (horaires de la 1^{ère} voiture).

4°) LES RECONNAISSANCES :

Les reconnaissances sont réglementées. Le règlement particulier de l'épreuve précise les horaires et les jours où les reconnaissances sont tolérées. D'autre part, les concurrents ne peuvent pas passer plus de 4 fois dans les épreuves. L'organisateur a mis au point un système de contrôle qui vise à faire appliquer ce règlement. Toute infraction aux horaires et dates des reconnaissances sera sanctionnée par l'exclusion du rallye.

D'autre part, les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en respectant le code de la route et avec des voitures « normales ». Il est interdit de reconnaître avec des voitures de course.

Toute infraction sera sanctionnée selon l'article 6.2.4 et 6.2.5 du règlement particulier de l'épreuve.

5°) LE CODE DE LA ROUTE :

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route sur tous les itinéraires de liaison. Toute infraction constatée donnera lieu à une pénalité conformément à l'article 6.4.1. du règlement standard des rallyes.

D'autre part, il est strictement interdit pour les pilotes, de chauffer leurs pneus par déplacement anormal de leur voiture (zigzags, freinage et accélération violents). Si ce n'est pas le cas, ils seront sanctionnés selon l'article 4.3.6. du règlement standard des rallyes de la FFSA.

Des juges de faits seront nommés pour surveiller le respect des règles sur les secteurs de liaison.

6°) LES PARCS D'ASSISTANCE.

Pour éviter tout déplacement intempestif et souvent dangereux des voitures d'assistance, signaler qu'il n'y aura qu'un seul parc d'assistance (par jour) et que donc, une fois en place, il n'y a plus de déplacement des voitures d'assistance.

8°) L'INFORMATION DES RIVERAINS :

Les riverains (ceux qui habitent sur les ES ou sur les voies adjacentes barrées) ont tous été avertis des horaires de fermeture de route (par flyers, courriers dans les boîtes aux lettres, messages...), Ces messages précisent la conduite à tenir en cas d'urgence, et ils donnent, notamment le numéro de téléphone de la « ligne riverain » au P.C. course (cette ligne sera tenue par un délégué de l'organisation qui connaît bien la région et qui connaît bien l'épreuve).